



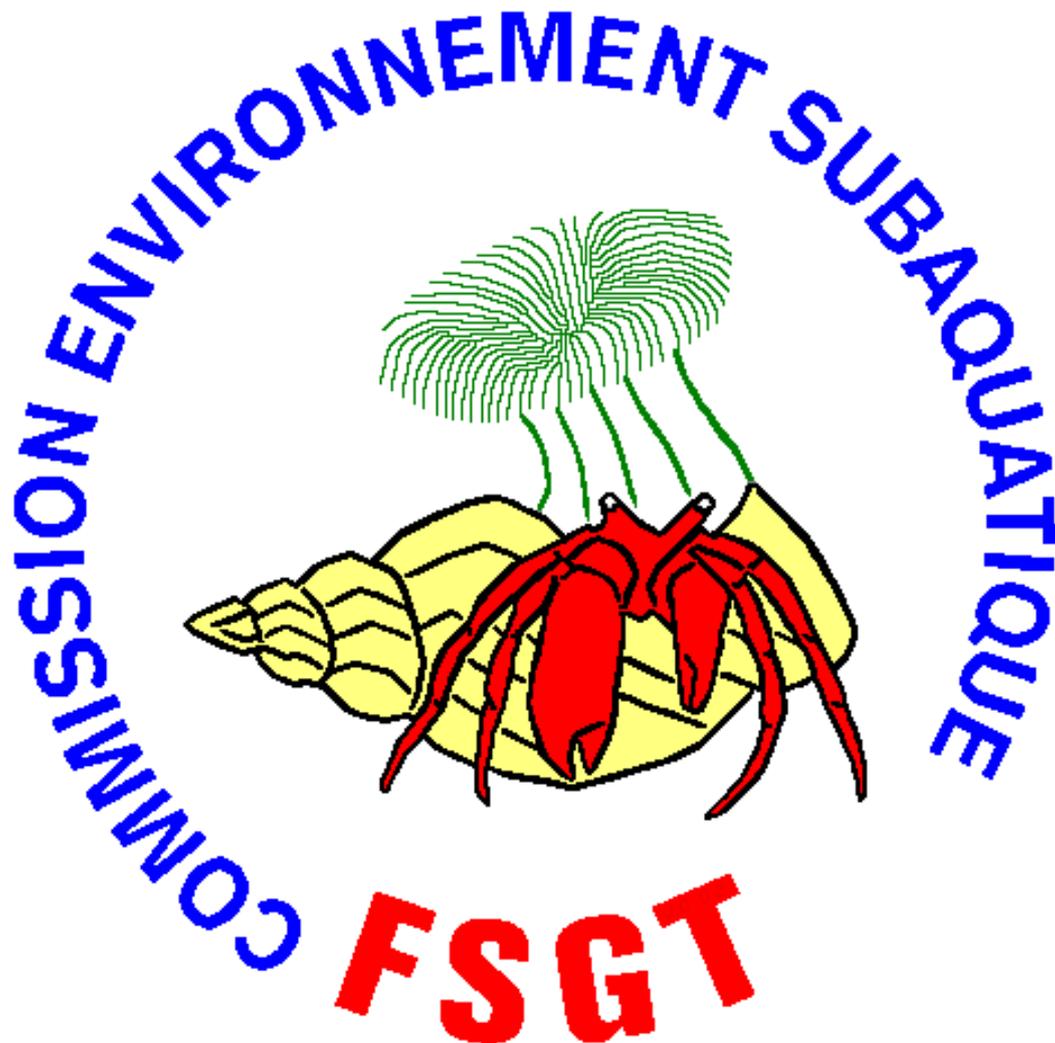
COMMISSION
ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE



GUIDE DE SENSIBILISATION A
L'ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE

POUR LES BREVETS DE PLONGEE FSGT
DU NIVEAU I AU NIVEAU IV

*Regarder pour apprendre !
Observer pour comprendre !*





COMMISSION ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE



Préambule

Dans le cadre du passage des différents diplômes **FSGT** de plongée sous-marine (du niveau I au niveau IV) existe une unité de compétence théorique portant sur la sensibilisation à la préservation et au respect de l'environnement.

Actuellement cette unité de compétence théorique est groupée avec le déroulement d'une plongée de type exploration (P1), ou avec l'organisation des plongées (P2).

Dans tous les cas, les clubs et leurs encadrants sont laissés dans l'expectative, sans aide ni conseil, pour organiser cette épreuve.

Pour pallier cette lacune, la Commission Environnement Subaquatique a réalisé ce guide qui, nous l'espérons, vous aidera d'une part dans votre approche personnelle à devenir un acteur de la préservation et la sauvegarde de l'environnement, d'autre part vous permettra d'y sensibiliser autour de vous les autres plongeurs.

En fonction du niveau des plongeurs, nous vous invitons à proposer le questionnaire leur correspondant (écrit ou oral), soit dans son intégralité, soit de manière plus ludique en échantillonnant les questions.

Les réponses aux questions se trouvent incluses, accompagnées de compléments d'informations, vous permettant ainsi de les commenter et de les approfondir avec vos élèves plongeurs.

Le but de ce guide n'est pas de faire bachoter les élèves plongeurs pour obtenir un maximum de bonnes réponses, mais de les amener, par un dialogue avec leurs encadrants lors du corrigé de l'examen, à se poser les bonnes questions et à adapter leur comportement (de plongeur et de citoyen) au respect de l'environnement.

Ce guide n'est qu'un simple canevas pour vous aider dans votre tâche, lors du passage des différents diplômes de plongée. Vous pouvez à votre guise rajouter des questions et y apporter vos propres réponses.

De même, ce guide se voulant un outil évolutif, il vous appartient si vous y décelez des erreurs, ou si vous désirez y apporter des compléments d'information, de contacter les membres de la Commission d'Environnement Subaquatique de la **FSGT**, dont vous trouverez les contacts sur le site de la fédération « www.fsgt.org ».



COMMISSION ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE



NIVEAU I

Unités de compétence théorique

18 : Déroulement d'une plongée de type exploration (...) et sensibilisation au respect de l'environnement.

1) En plongée, que puis-je faire pour protéger l'environnement ?

- Vérifier mon lestage Plonger avec des gants Privilégier le poumon ballast

2) Je suis personnellement concerné par la « Charte internationale du plongeur responsable » ?

- Oui Non Je ne sais pas

3) En tant que plongeur, je peux ramasser et remonter sur le bateau ?

- Un coquillage Un oursin Une poterie romaine
(S'il est vide) (Pour le manger) (Pour ma collection)

4) A partir de quel niveau de plongeur puis-je suivre un cours d'Environnement Subaquatique ?

- P1 P2 P3

5) A partir de quel niveau de plongeur puis-je passer un diplôme d'ES ?

- P1 P2 P3

6) Les crabes font partie des ?

- Mollusques Poissons Crustacés

7) Les tortues de mer et les baleines sont des espèces protégées ?

- Oui Non

8) Le corail rouge de Méditerranée fait partie du règne ?

- Végétal Animal Minéral

9) Le dauphin fait partie des ?

- Mollusques Poissons Mammifères

10) L'herbier de posidonie que l'on ne trouve qu'en Méditerranée est ?

- Un champ d'algues Une plante à fleurs Une espèce protégée



COMMISSION ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE



NIVEAU I

1) En plongée que puis-je faire pour protéger l'environnement ?

Vérifier mon lestage Plonger avec des gants Privilégier le poumon ballast
Pour éviter de racler le fond (sur lestage), pour s'équilibrer à moindre effort.

2) Je suis personnellement concerné par la « Charte internationale du plongeur responsable » ?

Oui Non Je ne sais pas

Cette charte prône le respect de l'environnement et concerne non seulement les fédérations, les clubs et les centres de plongée, mais aussi l'ensemble des plongeurs.

3) En tant que plongeur, je peux ramasser et remonter sur le bateau ?

Un coquillage Un oursin Une poterie romaine

Hélas non, je ne dois rien remonter, ni coquille vide (elle pourra servir d'abris à un bernard-l'ermite), ni organisme vivant (interdit en bouteille), ni vestige archéologique (c'est la loi !).

4) A partir de quel niveau de plongeur puis-je suivre un cours d'Environnement Subaquatique ?

P1 P2 P3

Les cours sont ouverts à tous les niveaux, mais les diplômes se finalisant par un stage en mer, cela impose un minimum d'autonomie (équilibre, flottabilité ...) d'où la nécessité du P2.

5) A partir de quel niveau de plongeur puis-je passer un diplôme d'ES ?

P1 P2 P3

Les diplômes se finalisent par un stage en mer, ce qui impose un minimum d'autonomie (équilibre, aisance ...) et la nécessité du P2 pour passer le PES et le FES (E2 pour le MES).

6) Les crabes font partie des ?

Mollusques Poissons Crustacés

Les crabes comme les langoustes et les homards font parties des crustacées.

7) Les tortues de mer et les baleines sont des espèces protégées ?

Oui Non

En effet, en France ces deux espèces sont protégées, et leur pêche interdite !

8) Le corail rouge de Méditerranée fait partie du règne ?

Végétal Animal Minéral

Comme tous les coraux, c'est un animal vivant en colonie dans un squelette calcaire.

9) Le dauphin fait partie des ?

Mollusques Poissons Mammifères

Comme nous, c'est un mammifère, qui doit périodiquement respirer de l'air en surface.

10) L'herbier de posidonie que l'on ne trouve qu'en Méditerranée, c'est ?

Un champ d'algues Une plante à fleurs Une espèce protégée

Plantes à fleurs utiles à l'écosystème (frayère à poissons, briseur de houle, oxygénation de l'eau et photosynthèse), c'est une espèce protégée en voie de raréfaction.



COMMISSION ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE



NIVEAU II

Unités de compétence théorique

21 : Organisation des plongées et sensibilisation à l'environnement et à sa préservation.

- 1) Après chaque plongée, je rince consciencieusement mon matériel de plongée ?
 Palmes, masque et tuba Mon ordinateur Mes détendeurs

- 2) Que faire pour éviter la déshydratation quand je plonge dans des pays chauds ?
 Plusieurs douches / jour Boire beaucoup Se protéger du soleil

- 3) Sur le bateau, pour mes affaires personnelles, j'emporte ?
 Des sacs en plastique Un sac filet Mon sac de plongée

- 4) A partir de quel niveau de plongeur puis je passer un diplôme d'Environnement Subaquatique ?
 P1 P2 P3

- 5) Avec un niveau II, puis je suivre le cursus de formateur d'ES (FES) ?
 Oui Non

- 6) Ces espèces marines existent-elles, et sont-elles protégées ?
 Le jambonneau La datte La cigale

- 7) La « Charte internationale du plongeur responsable » traite de l'aspect technique des plongées ?
 Oui Non

- 8) Quel est le temps de dégradation en mer d'un sac plastique ?
 5 mois 5 ans 500 ans

- 9) Laquelle de ces deux pollutions fait le plus de dégâts sur une année ?
 Dégazage / déballastage Catastrophe pétrolière

- 10) Dans la mer, il y a plus de végétaux que d'animaux ?
 Oui Non



COMMISSION ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE



1) Après chaque plongée, je rince consciencieusement mon matériel de plongée ?

- Palmes, masque et tuba Mon ordinateur Mes détendeurs

L'eau douce est un bien précieux qu'il faut préserver, surtout dans les pays où elle est rare pour les populations locales, donc ne rincer que l'essentiel (le reste seulement en fin de séjour).

2) Que faire pour éviter la déshydratation quand je plonge dans des pays chauds ?

- Plusieurs douches / jour Boire beaucoup Se protéger du soleil

L'eau douce est un bien précieux, pour l'épargner, une seule douche par jour doit suffir.

Boire beaucoup, surtout de l'eau douce (en bouteille fermée).

Se protéger du soleil pour éviter les insulations et les mélanomes futurs. Si j'utilise des crèmes solaires, je ramène le tube, même vide, pour le jeter en France ou il sera retraité.

3) Sur le bateau, pour mes affaires personnelles, j'emporte ?

- Des sacs en plastique Un sac filet Mon sac de plongée

Les sacs plastiques (durée de vie 500 ans) s'envolent, tombent à la mer et sont confondus avec des méduses, comme proies, par des animaux marins qui en meurent. Les sacs de plongée sont généralement à proscrire par manque de place (selon les embarcations !).

4) A partir de quel niveau de plongeur puis je passer un diplôme d'Environnement Subaquatique ?

- P1 P2 P3

Les diplômes se finalisent par un stage en mer, ce qui impose un minimum d'autonomie (équilibrage, aisance ...) et la nécessité du P2 pour passer le PES et le FES (E2 pour le MES).

5) Avec un niveau II, puis je suivre le cursus de formateur d'ES (FES) ?

- Oui Non

Le cursus de formateur d'ES (FES), comme celui de plongeur (PES), est accessible dès le niveau II, les diplômes se finalisant par un stage en mer, imposent un minimum d'autonomie.

6) Ces espèces marines existent-elles, et sont-elles protégées ?

- Le jambonneau La datte La cigale

Oui, le jambonneau (ou grande nacre), la datte de mer, tous deux mollusques bivalves, et la cigale de mer (crustacé proche de la langouste) sont toutes des espèces protégées.

7) La « Charte internationale du plongeur responsable » traite de l'aspect technique des plongées ?

- Oui Non

Non elle prône le respect de l'environnement par une attitude responsable des plongeurs.

8) Quel est le temps de dégradation en mer d'un sac plastique ?

- 5 mois 5 ans 500 ans

Il met plus de 500 ans avant de se dégrader et pourra entre temps tuer tortues, cétacés, ...

9) Laquelle de ces deux pollutions fait le plus de dégâts sur une année ?

- Dégazages / déballastages Catastrophes pétrolières

Les « dégazage / déballastage » font plus de dégâts que les catastrophes pétrolières.

10) Dans la mer, y a-t-il plus de végétaux que d'animaux ?

- Oui Non

Non, il y a beaucoup plus d'animaux que de végétaux (la proportion inverse sur terre).



COMMISSION ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE



NIVEAU III

Unités de compétence théorique

17 : Sensibilisation à l'environnement et à sa préservation.

- 1) Pour ma lampe de plongée, je préconise, pour son coté pratique ?
 Des accus rechargeables Des piles jetables

- 2) Les gants sont autorisés pour plonger en Mer Rouge ?
 Oui Non

- 3) Un Formateur d'ES (FES) peut m'encadrer lors d'une sortie plongée d'ES ?
 Oui Non

- 4) Avec mon niveau III de plongeur, quelles formations d'ES puis-je entreprendre ?
 PES FES MES

- 5) En plongée, pour protéger l'environnement, j'attache mes instruments ?
 Oui Non Sans importance

- 6) La « Charte internationale du plongeur responsable » traite de l'aspect technique des plongées ?
 Oui Non

- 7) Les anémones de mer font parties du règne ?
 Végétal Animal Minéral

- 8) Parmi toutes ces espèces, lesquelles sont des espèces protégées ?
 La cigale de mer La grande nacre L'herbier de posidonie

- 9) Je peux remonter du fond pour ma consommation personnelle oursins et crustacés ?
 En apnée En chasse S/M En bouteille

- 10) Pour mouiller mon embarcation, j'utilise de préférence ?
 Une ancre Un corps mort



COMMISSION ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE



NIVEAU III

1) Pour ma lampe de plongée, je préconise, pour son côté pratique ?

- Des accus rechargeables Des piles jetables

Les accumulateurs rechargeables sont plus économiques et plus écologiques, car les piles ne doivent pas être jetées, mais rapportées sur un lieu de vente (en France) pour y être recyclées.

2) Les gants sont autorisés pour plonger en Mer Rouge ?

- Oui Non

Désormais ils sont interdits pour éviter la tentation de toucher ou de s'agripper aux coraux.

3) Un Formateur d'ES (FES) peut m'encadrer lors d'une sortie plongée d'ES ?

- Oui Non

Non, il ne le pourra que si ses prérogatives techniques le lui permettent, conformément à l'arrêté du 22 juin 1998, car le FES peut s'obtenir avec un simple niveau II de plongeur.

4) Avec mon niveau III de plongeur, quelles formations d'ES puis-je entreprendre ?

- PES FES MES

Les diplômes de Plongeur (PES) et de Formateur (FES) sont accessibles dès le niveau II, celui de Moniteur (MES) à partir le niveau II d'encadrant (E2).

5) En plongée, pour protéger l'environnement, j'attache mes instruments ?

- Oui Non Sans importance

J'accroche console, détendeur de secours, ..., pour éviter qu'ils ne traînent partout et détruisent le milieu marin.

6) La « Charte internationale du plongeur responsable » traite de l'aspect technique des plongées ?

- Oui Non

Non elle prône le respect de l'environnement par une attitude responsable des plongeurs.

7) Les anémones de mer font partie du règne ?

- Végétal Animal Minéral

Ce sont des actinies, donc des animaux, qui parfois abritent des poissons clown, des crabes, ...

8) Parmi toutes ces espèces, lesquelles sont des espèces protégées ?

- La cigale de mer La grande nacre L'herbier de posidonie

Ce sont toutes des espèces en voie de disparition et sont donc toutes strictement protégées.

9) Je peux remonter du fond pour ma consommation personnelle oursins et crustacés ?

- En apnée En chasse S/M En bouteille

Et uniquement selon la taille, durant les périodes autorisées, hors réserves et espèces protégées.

10) Pour mouiller mon embarcation, j'utilise de préférence ?

- Une ancre Un corps mort

Les ancres détruisent l'environnement (posidonies) et propagent les algues envahissantes (par exemple la *Caulerpa taxifolia*), préférer les corps morts quand ils existent.



COMMISSION ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE



NIVEAU IV

Unités de compétence théorique

17 : Sensibilisation à l'environnement et à sa préservation.

- 1) La « Charte internationale du plongeur responsable » a pour objectif ?
 - D'améliorer les niveaux techniques
 - De préparer un diplôme d'Environnement Subaquatique
 - De m'inciter à préserver l'environnement

- 2) Les plongées d'ES, comme les plongées spéléo n'ont pas à respecter l'arrêté de 98 ?
 - Oui
 - Non

- 3) Avec un niveau IV, puis-je passer le diplôme de moniteur d'ES (MES) ?
 - Oui
 - Non

- 4) En plongée, la loi interdit de nourrir les poissons (Feeding) ?
 - Oui
 - Non

- 5) Dans les réserves sous-marines, je peux, sans danger, caresser mérous et dauphins ?
 - Oui
 - Non

- 6) Pour se dégrader, le filtre de cigarette, jeté à l'eau, met ?
 - 6 jours
 - 6 mois
 - 6 ans

- 7) Ces différentes espèces sont toutes protégées ?
 - Tortues de mer
 - Patelles géantes
 - Dauphins

- 8) Parmi ces algues, lesquelles sont un danger pour la Méditerranée ?
 - Caulerpa taxifolia*
 - Caulerpa prolifera*
 - Caulerpa racemosa*

- 9) D'après la « Charte du plongeur » je peux acheter des coquillages ou des dents de requin ?
 - Oui
 - Non

- 10) La « Charte internationale du plongeur responsable » concerne ?
 - Les plongeurs
 - Les clubs
 - Les Fédérations



COMMISSION ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE



NIVEAU IV

1) La « Charte internationale du plongeur responsable » a pour objectif ?

- D'améliorer les niveaux techniques
 De préparer un diplôme d'Environnement Subaquatique
 De m'inciter à préserver l'environnement

Cette Charte internationale responsabilise le plongeur et l'incite à préserver l'environnement.

2) Les plongées d'ES, comme les plongées spéléo n'ont pas à respecter l'arrêté de 98 ?

- Oui Non

L'apnée, les plongées archéologiques et souterraines, Les parcours d'orientation sont externes au cadre de la réglementation de l'arrêté du 22 juin 1998, pas la plongée d'ES.

3) Avec un niveau IV, puis-je passer le diplôme de moniteur d'ES (MES) ?

- Oui Non

Non, il faut le niveau II d'encadrant (E2) pour suivre le cursus de moniteur d'ES, mais je peux suivre celui de plongeur (PES) ou de formateur (FES).

4) En plongée, la loi interdit-elle de nourrir les poissons (Feeding) ?

- Oui Non

Attitude irresponsable mais non interdite, des plongeurs donnent encore des œufs durs aux mérous (qui en seront malades), des poissons aux requins (gare à vos doigts).

5) Dans les réserves sous marines, je peux parfaitement caresser mérous et dauphins ?

- Oui Non

Je risque de leur enlever le mucus protecteur et de les rendre fragiles aux maladies.

6) Pour se dégrader, le filtre de cigarette, jeté à l'eau, met ?

- 6 jours 6 mois 6 ans

Cela devrait faire réfléchir les fumeurs, il doit toujours y avoir une poubelle à bord.

7) Ces différentes espèces sont-elles toutes protégées ?

- Tortues de mer Patelles géantes Dauphins

Depuis 1999, les dauphins sont protégés en méditerranée (sanctuaire France - Monaco - Italie)

8) Parmi ces algues, lesquelles sont un danger pour la Méditerranée ?

- Caulerpa taxifolia* *Caulerpa prolifera* *Caulerpa racemosa*

Depuis son introduction en 1984 *Caulerpes taxiforme* colonise et supprime les espèces endémiques de Méditerranée, *Caulerpes racemosa*, apparue plus tard est aussi dangereuse et prolifère, alors que *Caulerpa prolifera*, malgré son nom est méditerranéenne et adaptée.

9) D'après la « Charte du plongeur » je peux acheter des coquillages ou des dents de requin ?

- Oui Non

Non, cela porte préjudice à ces espèces qui seront ainsi exterminées pour les touristes.

10) La « Charte internationale du plongeur responsable » concerne ?

- Les plongeurs Les clubs Les Fédérations

Oui, cette charte concerne l'ensemble des acteurs du monde de la plongée.



COMMISSION ENVIRONNEMENT SUBAQUATIQUE



LA SUITE ...

J'espère que ce guide de sensibilisation vous invitera à mieux connaître l'environnement subaquatique vous sera utile lors de vos passages de brevets fédéraux (élèves et encadrants).

Il est à regretter, alors que ce sont les encadrants qui sont en contacts étroits avec les plongeurs, qu'au-delà du brevet de niveau IV de plongeur, il n'est plus fait mention de connaissances particulières dans le domaine de l'environnement subaquatique !

D'où l'importance pour les encadrants de parfaire leurs connaissances, réalisables au travers de formations spécifiques (PES, FES et MES) proposées par la Commission d'Environnement Subaquatique de la FSGT.

Pour mémoire, rappelons que l'on peut passer les qualifications de Plongeur en Environnement Subaquatique (PES) et de Formateur en Environnement Subaquatique (FES) dès le niveau II de plongeur (P2), et la qualification de Moniteur en Environnement Subaquatique (MES) dès le niveau II d'encadrant (E2).

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter le cursus d'Environnement Subaquatique disponible sur le site de la fédération « www.fsgt.org ».

La **Fédération Sportive et Gymnique du Travail**, (section plongée) s'associe à l'action de l'association « **Longitude 181 Nature** » pour diffuser et faire connaître auprès de ses licenciés la « **Charte internationale du plongeur responsable** » (à voir sur : www.longitude181.org).



Je tiens à remercier tous les responsables FSGT, à quelque niveau qu'ils soient, pour leur contribution à la diffusion de ce guide, à sa mise à disposition sur le site de la fédération, ainsi que les référents, les représentants départementaux, pour sa promotion auprès des cadres et des adhérents des différents clubs de plongée dans leur département respectif.

Et à bientôt j'espère, pour plonger différemment, et découvrir avec nous cet environnement subaquatique fragile, source de toutes vies, à qui nous devons soins et protections, pour notre bonheur et celui des générations futures.

Pour la Commission d'Environnement Subaquatique, son président :

